



La microchirurgie innovante du dos

Communiqué de presse

VEXIM lance un placement privé d'environ 5 M€

Toulouse, le 3 juin 2013 - VEXIM (FR0011072602 – ALVXM), société de dispositifs médicaux spécialisée dans le traitement mini-invasif des fractures vertébrales (la « Société »), annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, en vertu de la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 19 mars 2012, d'un montant d'environ 5 M€, dans la limite de 20% du capital, soit un maximum de 864 744 actions nouvelles à émettre. Le placement sera effectué via la construction accélérée d'un livre d'ordres principalement auprès d'investisseurs qualifiés et conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (le « Placement Privé »).

VEXIM utilisera le produit net de l'augmentation de capital pour financer l'accélération de sa dynamique de développement commercial et clinique, notamment :

- le déploiement commercial en Europe avec l'embauche de nouveaux collaborateurs,
- le programme intense de formation des chirurgiens (objectif de former 200 praticiens en 2013 et plus de 300 en 2014),
- les études cliniques et les programmes R&D,
- le BFR et les investissements.

Vincent Gardès, Directeur général de VEXIM, commente : « En 2012, nous avons posé des bases solides pour notre développement futur avec la structuration de notre force commerciale directe en France et nos premières implantations en Europe. Cela nous a permis de plus que doubler notre chiffre d'affaires 2012 à 2,7 M€ et d'améliorer notre marge brute de 5 points à 63%. Dès le début de l'exercice 2013, nous avons considérablement accéléré la mise en œuvre de notre stratégie de croissance et disposons désormais d'une couverture commerciale directe dans les 5 plus importants marchés européens, soit avec une année d'avance sur notre plan initial. De plus, notre implant SpineJack[®] rencontre un succès remarquable auprès des chirurgiens du rachis, avec plus de 5 000 exemplaires déjà posés depuis son lancement commercial en 2010 et un chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 en hausse de +113% à 1,1 M€. Parallèlement, nous avons étendu notre champ d'action sur le marché de la vertébroplastie en acquérant un système innovant de mélangeur-injecteur de ciment orthopédique, qui devrait constituer une porte d'entrée pour VEXIM aux Etats-Unis au cours de l'année 2014.

Après avoir franchi ces étapes importantes, nous nous sommes clairement positionnés comme un spécialiste de la microchirurgie innovante du dos, et le placement privé que nous lançons aujourd'hui va nous permettre de financer notre développement afin de devenir à terme le leader européen de la microchirurgie innovante du dos. »

Dans le cadre du Placement Privé, la Société a conclu un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison du Placement Privé. Les actionnaires de référence (Truffle Capital, Banexi Ventures Partners) et le management de la Société ont signé un engagement de conservation portant sur les titres de la Société d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison du Placement Privé.

Le Placement Privé est dirigé par Invest Securities, Société de Bourse, et Société Générale Corporate & Investment Banking (les « Chefs de File et Teneurs de Livres Associés »). Le Placement Privé est réalisé par un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Le livre d'ordres est ouvert immédiatement et devrait prendre fin avant 17h30 le 4 juin 2013. Le livre d'ordres pourra, toutefois, être clos par anticipation à tout moment pendant la période de construction accélérée à la discrétion des Chefs de File et Teneurs de Livres Associés.

Le nombre d'actions et le prix auquel ces actions seront offertes seront fixés par la Société et les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés à la fin du processus de construction accélérée du livre d'ordres. Les termes définitifs du Placement Privé seront annoncés dès que possible après la clôture du livre d'ordres.

A propos de VEXIM, LA microchirurgie innovante du dos

Basée à Balma, près de Toulouse, VEXIM est une société de dispositifs médicaux, créée en février 2006. Elle s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour le traitement des pathologies traumatiques du rachis. Bénéficiant du soutien financier des actionnaires historiques, Truffle Capital¹ et Banexi Ventures Partners, ainsi que d'aides publiques OSEO, VEXIM a conçu et commercialise le SpineJack[®], un implant unique capable de redonner à une vertèbre fracturée sa hauteur initiale et restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. La Société compte actuellement 45 employés. Elle dispose de sa propre force commerciale en France, Allemagne, Italie, Espagne, Suisse et Royaume-Uni ainsi que de distributeurs notamment en Turquie, Argentine, Inde et dans les pays suivants où l'enregistrement du produit est en cours : Mexique, Brésil, Taiwan, Colombie, Venezuela, Chili, Equateur et Pérou. VEXIM est cotée sur NYSE Alternext à Paris depuis le 3 mai 2012.

Pour de plus amples informations, visitez : www.vexim.com

SpineJack[®], implant révolutionnaire pour le traitement des fractures vertébrales

Le caractère révolutionnaire du SpineJack[®] consiste dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine, restaurer l'anatomie optimale du rachis et assurer ainsi le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient ainsi que la neutralisation de la douleur. Grâce à un ensemble d'outils perfectionnés, l'application des implants au sein de la vertèbre s'effectue par voie mini-invasive, sous contrôle radiographique, et en environ 30 minutes, permettant le retour à domicile du patient rapidement après l'intervention. La gamme SpineJack[®] est composée de 3 implants en titane avec 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95% des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients. La technologie SpineJack[®] bénéficie du soutien des experts scientifiques internationaux du domaine du rachis et d'une protection par des brevets dans le monde entier jusqu'en 2029.

Contacts

VEXIM

Vincent Gardès

Directeur général

Tél. : 05 61 48 48 38

investisseur@vexim.com

NewCap.

Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky /

Emmanuel Huynh

Tél. : 01 44 71 94 92

vexim@newcap.fr

Alize RP

Relations Presse

Caroline Carmagnol

caroline@alizerp.com

Tél. : 06 64 18 99 59

Christian Berg

christian@alizerp.com

Tél. : 01 42 68 86 41



- **Libellé** : VEXIM
- **Code ISIN** : FR0011072602
- **Mnémonique** : ALVXM

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, mais à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 II, D. 411-1 et D. 411-4 du Code monétaire et financier.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autres que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne

¹ Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen incontournable du capital-risque qui investit et se consacre à la construction de leaders technologiques dans les domaines des Technologies de l'Information, des Sciences de la Vie et de l'Energie. Truffle Capital gère 550 M€ via des FCPR et des FCPI, ces derniers offrant des réductions d'impôts (les fonds sont bloqués de 7 à 10 ans). Pour plus d'informations, visitez www.truffle.fr et www.fcpi.fr.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif

peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par VEXIM d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, des actions VEXIM aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions VEXIM n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que VEXIM n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions VEXIM aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Directive Prospectus et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire des actions VEXIM doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant VEXIM. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité d'Invest Securities, Société de Bourse, et Société Générale Corporate & Investment Banking et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Invest Securities, Société de Bourse, et Société Générale Corporate & Investment Banking.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit être, distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.